

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N° 2026R81

Délégation de fonctions

et de signature

à

**Mme Anne-Catherine
MONTAUD**

VU le Code civil ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU l'arrêté n° 20P395 en date du 21 octobre 2020 portant nomination par voie de détachement de Madame Anne-Catherine MONTAUD, Attachée Principale, sur la fonction de Directrice Générale des Services ;

VU le procès-verbal en date du 21 mars 2026 proclamant Monsieur Antoine BLOUIN, Maire ;

CONDIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Anne-Catherine MONTAUD, Directrice Générale des Services ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Catherine MONTAUD, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122.30 et R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales,
- les certificats de vie, attestations de domicile et autorisations de sorties du territoire des mineurs, sur production des pièces justificatives prévues pour l'établissement de ces actes,
- signer les attestations d'inscription sur la liste électorale,
- signer les courriers et actes administratifs de gestion courante n'emportant pas décision,
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la signature de tous les actes administratifs intéressant la gestion des personnels de la commune (hors arrêtés, contrats, conventions),
- la signature des bons de commande jusqu'à hauteur de 4.000 euros HT,
- toutes certifications du service fait sur les factures et documents justificatifs,
- signer des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats, les mandats et titres de recette émis par la commune quand le Maire et le premier Adjoint sont empêchés,
- représenter la commune devant les tribunaux lorsque le Maire ou un Adjoint sont empêchés.

ARTICLE 2 : Mme Anne-Catherine MONTAUD est également déléguée dans certaines fonctions d'officier d'état-civil. A ce titre, Mme MONTAUD sera exclusivement chargée sous ma surveillance et ma responsabilité :

- de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de PACS, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- de la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription.

ARTICLE 3 : Signature

Spécimen de signature de l'intéressée



ARTICLE 4 : Copie de cet arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains.

FAIT à GAILLARD, le 23 mars 2026

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Notifié le : 23/3/2026

Signature de l'agent :



Arrêté devenu exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Sous-Préfecture le : 23/3/2026

de sa mise en ligne le : 23/3/2026

de sa notification le : 23/3/2026